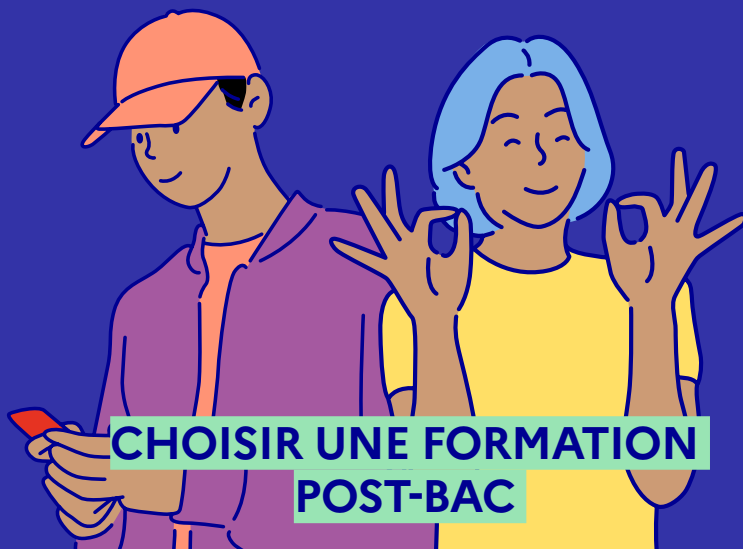




LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

**Vous êtes à la recherche de la formation qui correspond le mieux à votre projet d'études supérieures ?
Vous souhaitez aider votre enfant dans son choix d'études après le bac ?**

Ce livret vous présente les points d'attention auxquels vous devez penser avant de choisir une formation.

LES 5 INFORMATIONS ESSENTIELLES À VÉRIFIER

Le statut de l'établissement qui accueillera les étudiants

1

Un établissement peut être soit :

- **public** (universités, lycées, écoles, etc.);
- **privé en contrat avec l'État / EESC** (l'établissement est lié par des engagements avec l'État (lycées privés sous contrat et EESPIG) ou dépend d'une chambre de commerce et d'industrie pour les EESC);
- **privé**.

La qualification recherchée (diplôme, certification, etc.)

2

L'essentiel des formations sur Parcoursup conduit à des diplômes nationaux post-bac validés par un ministère. C'est le cas notamment des licences universitaires, BUT, BTS, des diplômes d'État, etc.

D'autres conduisent à des diplômes post-bac spécifiques à leur établissement. **Pour les diplômes validés par un ministère, un label identifié sous la forme d'un macaron est présent sur la fiche formation Parcoursup** (ex : diplôme d'ingénieur, diplôme conférant le grade de licence, etc.).

Certaines formations conduisent à une préparation à la poursuite d'études (CPGE, DU ParÉO, etc.) ou à une spécialisation destinée exclusivement à une insertion professionnelle directe (certificat de spécialisation, etc.).

Les modalités d'enseignement proposées par la formation

3

Les formations peuvent être dispensées sous statut étudiant ou sous statut d'apprenti.

Certaines formations sont également proposées en tout ou partie à distance.



Les frais qui peuvent être demandés

Les formations sous statut étudiant peuvent appliquer des frais de scolarité. **Toute demande de frais de scolarité pour une formation proposée en apprentissage est interdite.**

Le règlement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est demandé pour une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.

Certaines formations sélectives peuvent demander des frais spécifiques liés à l'organisation de concours ou à l'examen du dossier de candidature. En revanche toutes demandes d'acompte ou d'avance sur scolarité sont interdites.

4

Le droit à bourse sur critères sociaux

Le statut de boursier de l'enseignement supérieur (ou de boursier d'une région) peut être accordé aux étudiants sous conditions de ressources. Ce statut peut permettre à l'étudiant d'être exonéré des frais de scolarité et de la CVEC, voire des frais de candidature.

En général, ce statut est prévu principalement pour les formations des établissements publics ou privés en contrat avec l'État.

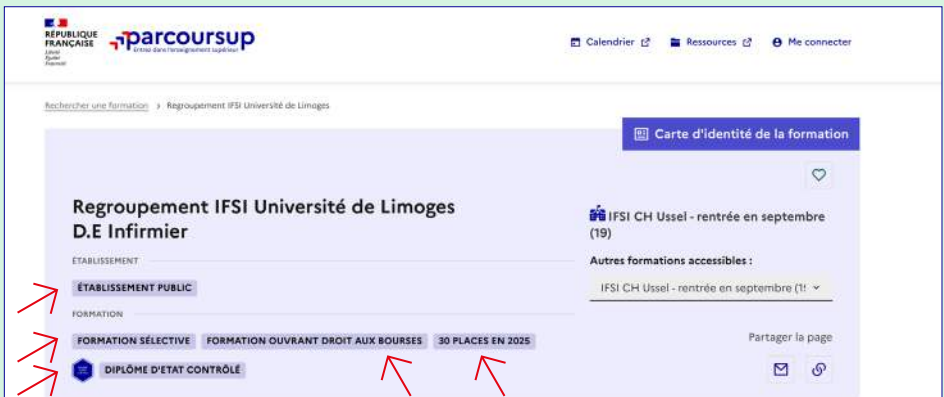
Les apprentis ne peuvent pas être boursiers, mais ils peuvent, comme les étudiants, bénéficier d'autres aides financières.

5

PARCOURSUP VOUS AIDE → LA CARTE D'IDENTITÉ DE LA FORMATION

La **carte d'identité**, affichée en haut de chaque fiche formation sur Parcoursup, vous facilite la lecture des **informations essentielles à vérifier** sur une formation.

Vous trouverez dans la rubrique « Découvrir la formation et ses caractéristiques » l'indication des frais de scolarité et du diplôme obtenu au terme de la formation (dans un premier temps, l'intitulé officiel du diplôme sera affiché sur les fiches des formations des écoles d'ingénieur, des écoles de commerce et de management ainsi que pour les diplômes d'établissements des autres domaines).



The screenshot displays the Parcoursup interface for a specific formation. At the top, the header includes the French Republic logo, the Parcoursup logo, and navigation links for 'Calendrier', 'Ressources', and 'Me connecter'. Below the header, a breadcrumb trail shows 'Rechercher une formation' and 'Regroupement IFSI Université de Limoges'. The main section is titled 'Carte d'identité de la formation' and features the formation name 'Regroupement IFSI Université de Limoges D.E Infirmier'. Under the 'ETABLISSEMENT' section, 'ÉTABLISSEMENT PUBLIC' is highlighted. The 'FORMATION' section lists 'FORMATION SÉLECTIVE', 'FORMATION OUVRANT DROIT AUX BOURSES', and '30 PLACES EN 2025'. The 'DIPLOME D'ETAT CONTRÔLÉ' section is also visible. On the right, it shows 'IFSI CH Ussel - rentrée en septembre (19)' and 'Autres formations accessibles : IFSI CH Ussel - rentrée en septembre (!)'. A 'Partager la page' button is at the bottom right. Red arrows point to the 'ÉTABLISSEMENT PUBLIC', 'FORMATION SÉLECTIVE', 'FORMATION OUVRANT DROIT AUX BOURSES', and '30 PLACES EN 2025' elements.



Pour aller plus loin

Vous trouverez tous les renseignements sur la formation (contenu des enseignements, critères d'examen des vœux, chiffres d'accès à la formation, débouchés, taux de réussite et d'insertion professionnelle, etc.) dans les 6 rubriques de la fiche formation pour vous aider à faire un choix éclairé.

EST-CE QUE TOUTES LES FORMATIONS POST-BAC SONT SUR PARCOURSUP ?

- 1** La quasi-totalité des **formations post-bac sous statut étudiant** sont sur Parcoursup.
- Toutes les formations des établissements publics et privés ayant un contrat avec l'État sont sur Parcoursup.
 - Pour les établissements privés, seules les formations dont la qualité est préalablement validée par l'État sont sur Parcoursup.

Pour les **formations en apprentissage** présentes sur Parcoursup, il est également obligatoire que l'établissement ait obtenu préalablement la certification Qualiopi « formation par apprentissage » prévue par la loi du 5 septembre 2018.

- 2** Certaines formations post-bac proposées par des organismes privés existent, sont présentes sur des salons d'information ou des plateformes privées, mais ne sont pas référencées sur Parcoursup. **Attention : la qualité de ces formations n'est pas validée par l'État.**

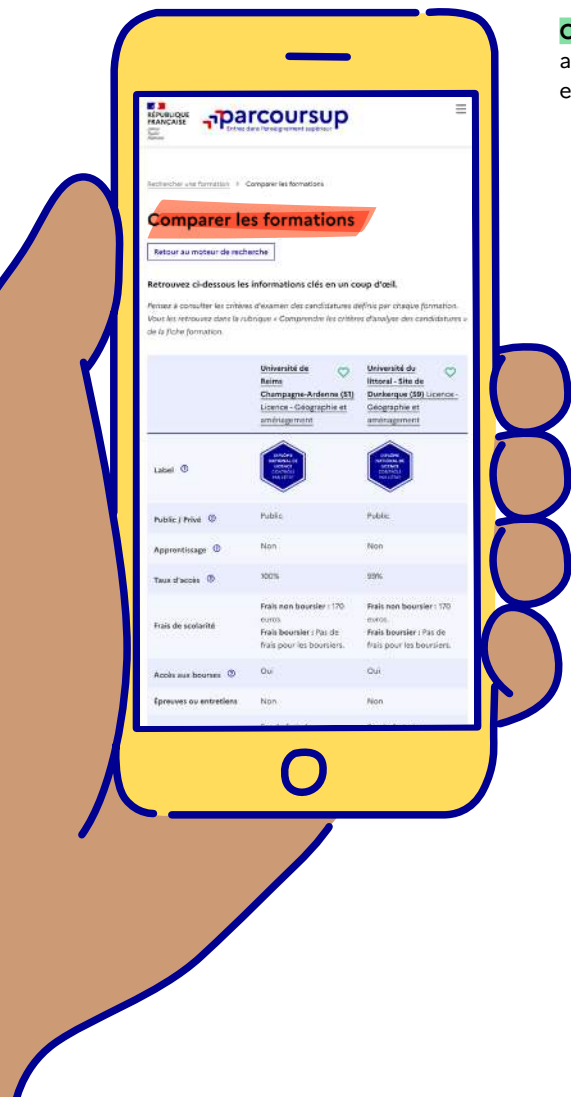
LES FORMATIONS INSCRITES SUR PARCOURSUP PRENNENT-ELLES DES ENGAGEMENTS ?

Oui. Tous les établissements présents sur Parcoursup s'engagent à respecter la Charte de la procédure nationale de préinscription Parcoursup ; **ils doivent vous garantir :**

- **Une information juste et lisible pour tous :** les rubriques de la fiche formation Parcoursup sont communes à tous les établissements qui sont tenus de les renseigner avec précision.
- **La transparence des critères d'examen des vœux :** les établissements doivent décrire précisément la façon dont les candidatures seront examinées par leurs enseignants.
- **La réponse à vos questions :** les établissements doivent proposer un contact administratif et pédagogique pour répondre à vos questions. Un référent handicap est désigné pour accompagner ceux qui en ont besoin.
- **La liberté de choix :** le candidat formule librement ses vœux, sans les hiérarchiser, et peut faire ses choix sans pression parmi les propositions d'admission qu'il reçoit tout au long de la procédure.
- **La protection des intérêts financiers des familles :** tous les frais sont affichés sur la fiche formation ; la demande d'acompte avant l'inscription est interdite ; une demande de remboursement des frais de scolarité est possible auprès de l'établissement en cas de changement d'inscription pour un autre établissement de Parcoursup. L'utilisation des coordonnées des candidats via Parcoursup ne doit pas aboutir à faire de la publicité auprès des candidats pour des formations qui ne sont pas référencées sur la plateforme Parcoursup de par leur non-éligibilité aux critères réglementaires.
- Vous pouvez signaler via la rubrique « contact » du dossier Parcoursup toute pratique qui vous semble contraire à ces engagements.

PEUT-ON COMPARER LES FORMATIONS ENTRE ELLES SUR PARCOURSUP?

Oui. Si vous voulez comparer les formations avant de faire des vœux, un **comparateur** est mis à votre disposition sur Parcoursup.



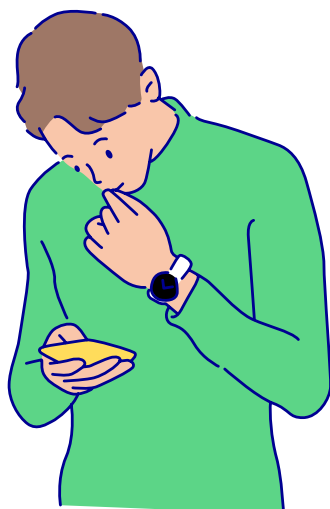
Rechercher une formation > Comparer les formations

Comparer les formations

[Retour au moteur de recherche](#)

Retrouvez ci-dessous les informations clés en un coup d'œil.
Pensez à consulter les critères d'examen des candidatures définis par chaque formation.
Vous les retrouverez dans la rubrique « Comprendre les critères d'analyse des candidatures » de la fiche formation.

	Université de Bordeaux Champs-Ardennes (31) Licence - Géographie et aménagement	Université du Littoral - Site de Chambre (59) Licence - Géographie et aménagement
Label		
Public / Privé	Public	Public
Apprentissage	Non	Non
Taux d'accès	100%	99%
Frais de scolarité	Frais non boursier : 170 euros. Frais boursier : Pas de frais pour les boursiers.	Frais non boursier : 170 euros. Frais boursier : Pas de frais pour les boursiers.
Accès aux bourses	Oui	Oui
Epreuves ou entretiens	Non	Non



QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE SI VOUS VOULEZ CHOISIR UNE FORMATION QUI N'EST PAS SUR PARCOURSUP?

Si vous faites le choix d'une formation hors Parcoursup (qu'elle soit proposée en apprentissage ou non), pensez toujours à vérifier les informations suivantes auprès de votre interlocuteur :

- Quel est le statut de l'établissement qui porte la formation ? Quelle est son ancienneté ?
- Quelles sont les possibilités de poursuite d'études ? Le diplôme obtenu vous permettrait-il de poursuivre des études à un niveau supérieur dans l'établissement mais aussi dans d'autres établissements ?
- Quelles sont les modalités d'enseignement ? (programmes, encadrement pédagogique, présentiel ou distanciel, etc.).
- Quels sont les taux de réussite et d'insertion professionnelle des diplômés ?
- Quels sont les frais relatifs à la formation ? Vous demande-t-on de régler des frais de pré-inscription très tôt qui ne vous permettraient plus de changer d'avis au moment de la phase d'admission de Parcoursup ?
- La capacité d'accueil annoncée est-elle garantie par l'établissement ?



Attention : un établissement peut proposer à la fois des formations figurant sur Parcoursup et d'autres en dehors de Parcoursup. Veillez bien à vérifier l'ensemble des informations à votre disposition pour chaque formation envisagée.

Sachez enfin que le code de la consommation fait obligation aux établissements d'enseignement supérieur privés de mentionner sur leur site internet et dans les contrats les coordonnées d'un médiateur.

Des services et des conseillers tout au long de la procédure pour répondre à vos questions



Le numéro vert **0 800 400 070**



La messagerie « **contact** »
depuis votre dossier candidat



Instagram **@parcoursupinfo**



Twitter **@parcoursup_info**



Facebook **@parcoursupinfo**



Whatsapp **Parcoursup info**



Youtube **@parcoursupinfo**



La Foire aux Questions Parcoursup,
consultable depuis l'espace Ressources
sur parcoursup.gouv.fr